

DOSSIER DE PRESSE

Signature du 3^{me} Contrat Local de Santé sur le Pays Cévennes

Lundi 17 juin 2019



Le Contrat Local de Santé (CLS)

Il s'agit d'un outil de coordination et d'articulation locale de l'ensemble des politiques publiques de santé afin de pouvoir répondre aux enjeux de santé du territoire et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Une fonction de veille :

- connaissance et partage de l'état de santé des populations,
- alerte/vigilance,
- repérage des ressources et des dynamiques de projets sur les territoires locaux.

Un lieu d'articulation :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- articuler les politiques publiques de santé au niveau régional, départemental et au niveau du territoire de santé de proximité – Pays Cévennes.
- améliorer l'efficacité du système de santé local en favorisant le décloisonnement et la mutualisation des acteurs et des dispositifs,
- pérenniser et développer l'animation de la démarche territorialisée de santé basée sur une dynamique de travail en réseau.

Ce CLS version 3 fait suite aux 2 premiers Contrats Locaux de Santé signés en mai 2011 puis en octobre 2013.

Le CLS 3 sera signé entre l'ARS Occitanie et le Pays Cévennes et portera sur le projet local de santé « Démarche territorialisée de santé sur le Pays Cévennes », dans la continuité des CLS 1 et 2.

Les objectifs du CLS du Pays Cévennes

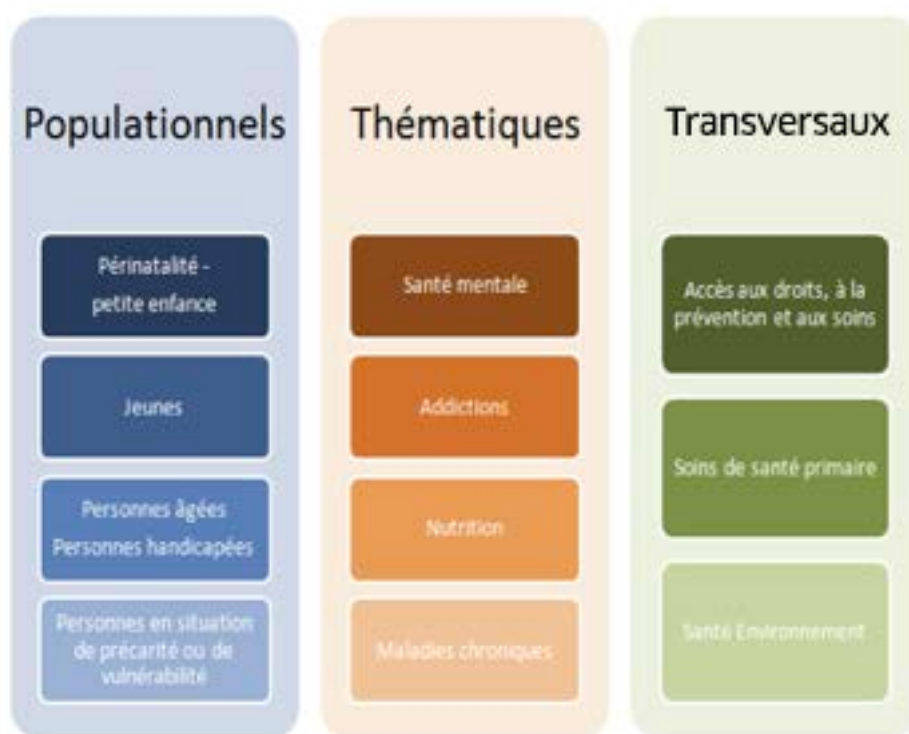
> Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,

> Articuler les politiques publiques de santé au niveau régional, départemental et niveau du territoire de santé de proximité – Pays Cévennes,

> Améliorer l'efficacité du système de santé local en favorisant le décloisonnement et la mutualisation des acteurs et des dispositifs,

> Pérenniser et développer l'animation de la démarche territorialisée de santé basée sur une dynamique de travail en réseau.

Les axes prioritaires



En quelques chiffres

Le CLS, en confortant le travail en réseau et en reconnaissant une méthode de travail à l'œuvre depuis 25 ans sur notre territoire, a permis à de nombreux acteurs de santé de s'impliquer et de porter des projets de santé sur l'ensemble du Pays Cévennes.

En moyenne chaque année, **1200 à 1600 acteurs professionnels, élus et bénévoles du territoire** issus de **441 structures**, coopèrent dans les **110 groupes de travail** et les **1000 événements organisés**.

La signature

La signature a lieu le lundi 17 juin 2019 à 14h30, salle des États du Languedoc à la Mairie d'Alès en présence de :

> **Max ROUSTAN**, Maire d'Alès, Président d'Alès Agglomération et Président du Pays Cévennes,

> **Pierre RICORDEAU**, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Avec le concours de **Muriel PERRIN & Florence JAKOVENKO**, Présidentes de RESEDA - Association de coordination des réseaux de santé du bassin alésien.

Contacts presse :

Pour le Pays Cévennes
Thierry CUBEDO
Responsable service santé publique
06 70 90 10 21 | thierry.cubedo@alesagglo.fr

Pour l'ARS Occitanie
Vincent DROCHON
Responsable communication et relations presse
04 67 07 20 57 | 06 31 55 11 77 | vincent.drochon@ars.sante.fr

